



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 25 juillet 2014

### **Dispositif de contrôle du respect de la charte d'approche des baleines et du code de l'environnement**

---

Depuis quelques jours, les baleines à bosse sont présentes autour de l'île de La Réunion et suscitent un intérêt important de la part d'un public qui oublie parfois les règles élémentaires d'approche et d'observation inscrites dans la charte d'approche des baleines instaurée en 2009.

Les services de contrôle (gendarmerie, brigade nature océan indien, direction de la mer Sud océan indien, éco-gardes de la réserve naturelle marine de La Réunion) restent mobilisés y compris les week-ends et jours fériés. C'est en effet en périodes de forte affluence qu'il faut inciter le public à respecter la charte, ainsi que le code de l'environnement qui permet de sanctionner les comportements abusifs tels la perturbation intentionnelle et le harcèlement des mammifères marins (cf. arrêté ministériel du 1er juillet 2011).

En accord avec le parquet, la DMSOI réitère son dispositif mis en place l'année dernière et propose aux entreprises de transport de passagers d'accueillir régulièrement, à compter du 26 juillet et jusqu'à la fin de la saison, un agent des différents services de contrôles sur leurs navires. Cette formule permettra d'optimiser la présence sur le plan d'eau des agents de contrôles qui pourront ainsi relever les comportements inadaptés et -le cas échéant- dresser procès verbal d'infraction.

#### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

